Image not found or type unknown

mon ex a emprunté de l'argent à une amie

Par **lou37**, le **15/12/2011** à **10:57**

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous contacter car j'ai une question à vous poser.

Mon ex- petit ami (pas de pacs ni de mariage) a emprunté à une amie de ma famille la somme de 8700€ en 2007, pour financer l'achat d'une chaudière pour la maison que nous avions acheté ensemble en 2006. Pour cet achat il a bénéficié d'un crédit d'impot de 1500€.

Je précise que l'amie de la famille a fait deux chèques au nom de mon ex, la facture est également à son nom, et le crédit d'impot l'est également. (mon nom ne figure nulle part).

en 2009, séparation, je décide de garder la maison (j'étais majoritaire des parts à 64%) je reprend sa part de 36% de prêt).
Licitation sans soult.

Je précise qu'il a remboursé 1000€ provenant du crédit d'impôt (il a donc gardé 500€ pour lui), pareil la chaudière a été facturée 7400€ alors qu'il a demandé 8700€.

A ce jour, l'amie de ma famille n'a toujours pas été remboursée par mon ex petit ami.
Elle souhaite l'assigner en justice car il ne répond pas à ses courriers demandant le remboursement.

Je voudrais savoir si je suis impliqué pour le remboursement, sachant que la chaudière fait partie de la maison que j'ai gardé ? Est-ce que j'ai un risque que mon ex-petit ami se retourne contre moi pour que je rembourse la dette ?

Merci pour votre réponse.

Par **youris**, le **15/12/2011** à **14:10**

bjr,
dans le cas d'union libre, la séparation libre.
juridiquement votre ami est un étranger donc ses dettes ne vous concernent pas, vous ne pouvez être impliquée.
si votre ami rembourse son créancier, il pourrait se retourner contre vous mais comme il vous a vendu sa part de la maison et que la chaudière est un bien immeuble, la chaudière fait

partie du bien qu'il vous a vendue.
il ne peut vous réclamer un paiement sous prétexte qu'il doit rembourser une dette.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés